

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

M-Coat A

CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

Date d'édition: 27.09.2021
Date de la Première Édition: 09.12.2011
Version 4.0

1. RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

- 1.1 Identificateur de produit**
Nom du Produit M-Coat A
Code du produit. Aucune/aucun
Identificateur de formule unique (IFU) Aucune/aucun
Forme nano Le produit ne contient pas de nanoparticules.
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Utilisation Identifiée PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants.
Usages déconseillés Rien de connu
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
Identification de la société
VISHAY MEASUREMENTS GROUP GMBH
Tatschenweg 1
74078 Heilbronn
Deutschland
+49 (0) 7131 39099-0
+49 (0) 7131 39099-229
mm.de@vpgsensors.com
- Téléphone
Fax
E-mail (personne compétente)
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence**
Tél. d'urgence (00-1) 703-527-3887 CHEMTREC (24 heures)
Langue(s) parlée(s) : Toutes les langues européennes officielles.

2. RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange**
Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
Flam. Liq. 3; H226
Acute Tox. 4; H312
Acute Tox. 4; H332
Skin Irrit. 2; H315
Eye Irrit. 2; H319
STOT SE 3; H335
STOT RE 2; H373
Asp. Tox. 1; H304
Aquatic Chronic 3; H412
- 2.2 Éléments d'étiquetage**
Nom du Produit M-Coat A
Contient: Xylène
Éthylbenzène
- Pictogramme(s) de Danger
- Mention(s) d'Avertissement DANGER
- Mention(s) de Danger H226: Liquide et vapeurs inflammables.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

M-Coat A

CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

Date d'édition: 27.09.2021
Date de la Première Édition: 09.12.2011
Version 4.0

Mention(s) de mise en garde	<p>H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H312: Nocif par contact cutané. H332: Nocif par inhalation. H315: Provoque une irritation cutanée. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H335: Peut irriter les voies respiratoires. H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p>
Information supplémentaire	<p>P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P260: Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. P301+P310: EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P331: NE PAS faire vomir. P403+P235: Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. P501: Éliminer le contenu/le récipient en conformité avec toutes les réglementations locales/régionales/nationales/internationales.</p>
2.3 Autres dangers	Aucune/aucun

3. RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances
Non applicable

3.2 Mélanges

Classification CE Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Identité chimique de la substance	%W/W	n°CAS	N°CE	No. D'Enregistrement d'REACH	Mention(s) de Danger
Xylène	50 - 60	1330-20-7	215-535-7	Pas encore assigné dans la chaîne d'approvisionnement.	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H312 Acute Tox. 4; H332 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 STOT RE 2; H373 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 3; H412
Ethylbenzène	5 - < 10	100-41-4	202-849-4	Pas encore assigné dans la chaîne d'approvisionnement.	Flam. Liq. 2; H225 Acute Tox. 4; H332 STOT RE 2; H373 Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 3; H412

Note: Pour le texte complet des mention de danger, consulter le chapitre 16.

M-Coat A

CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

Date d'édition: 27.09.2021
Date de la Première Édition: 09.12.2011
Version 4.0

4. RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS



4.1 Description des premiers secours

Protection individuelle du premier sauveteur

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Porter un équipement de protection personnel approprié et éviter tout contact avec le produit. Assurer une ventilation adéquate. Ne pas respirer les vapeurs. Éviter tout contact.

Inhalation

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Maintenir libres les voies respiratoires. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. Appliquer, s'il y a lieu, la respiration artificielle. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Contact avec la peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever les vêtements contaminés et laver abondamment avec de l'eau toutes les parties affectées. Les vêtements contaminés doivent être nettoyés à fond. En cas d'irritation cutanée, consulter un médecin.

Contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Ingestion

EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir. En cas de vomissement spontané, maintenir la tête en dessous des hanches pour prévenir l'aspiration. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Nocif en cas de contact cutané ou d'inhalation.. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut irriter les voies respiratoires. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Instructions pour le Médecin:

Traitement symptomatique.

EN CAS D'INGESTION: Envisager l'utilisation de charbon en suspension (240 ml d'eau / 30 g de charbon). Dose habituelle : 25 à 100 g chez les adultes. Si besoin est (et sous surveillance médicale), procéder à un lavage gastrique avec protection des voies respiratoires par intubation endotrachéale.

5. RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

De préférence, éteindre l'incendie avec de la mousse, de l'anhydride carbonique ou de la poudre chimique.

Moyens d'extinction inappropriés

L'eau n'est généralement pas recommandée car elle peut être inefficace ; cependant, elle peut être utilisée pour refroidir les récipients exposés à l'incendie et disperser les fumées.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquide et vapeurs inflammables. Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des fumées toxiques. Oxyde de carbone et traces de composés carbonés partiellement brûlés. Peut former un mélange explosif avec l'air, particulièrement dans un espace clos. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent parcourir des distances considérables vers une source d'ignition et de retour de flamme.

5.3 Conseils aux pompiers

Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Ne pas respirer les fumées. Maintenir les récipients au frais en les arrosant d'eau s'ils

M-Coat A

CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

Date d'édition: 27.09.2021
Date de la Première Édition: 09.12.2011
Version 4.0

sont exposés au feu. Ne pas laisser s'échapper en direction de cours d'eau ou des égouts.

6. RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Éviter tout contact. Ne pas ingérer. en cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Ne pas respirer les vapeurs. Assurer une ventilation adéquate. Supprimer toutes les sources d'inflammation. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Enlever les vêtements et les laver avant de les réutiliser. Isoler la zone et laisser les vapeurs se disperser. Dans des espaces restreints, égouts, etc., les vapeurs peuvent s'accumuler pour former des mélanges explosifs avec l'air.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** **Les déversements importants:** Evacuer la zone et garder le personnel à l'abri du vent. Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher toute contamination du réseau des eaux usées, égouts ou cours d'eau. Alerter les autorités compétentes en cas de déversement ou de décharge incontrôlée dans le réseau des eaux usées.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** Utiliser du matériel ne produisant pas d'étincelles pour ramasser les produits inflammables. Adsorber les déversements sur du sable, de la terre ou tout matériau adsorbant. Transférer dans un conteneur pour élimination. Ventiler la zone et nettoyer la surface de déversement une fois la récupération de la matière effectuée.
- Les déversements importants:** Evacuer la zone et garder le personnel à l'abri du vent. Prévenir la police et les pompiers dès que possible.
- 6.4 Référence à d'autres sections** Voir Rubrique: 8, 13

7. RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Assurer une ventilation adéquate. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Éviter tout contact. Ne pas respirer les vapeurs. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir Rubrique: 8. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités** Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- température de stockage
Matières incompatibles
Ambiante
Tenir à l'écart de: Agents oxydants forts et Catalyseurs de polymérisation, tels que les composés peroxy ou azo, les acides forts, les agents alcalins et oxydants.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Voir Rubrique: 1.2.

8. RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- 8.1 Paramètres de contrôle**
8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail

Substance	N° CAS	VLEP-8h		VLCT (ou VLE)		Observations	TMP No.	FT No.	Annee
		ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³				
Xylène, isomères mixtes, purs	1330-20-7	50	221	100	442	*	4bis, 84	77	2007
Ethylbenzène	100-41-4	20	88.4	100	442	*	84	266	2007

Source:

Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (ED 984)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

M-Coat A

CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

Date d'édition: 27.09.2021
Date de la Première Édition: 09.12.2011
Version 4.0

Remarque:

* = risqué de penetration percutanee.

SUBSTANCE	n°CAS	Valeurs limites au poste de travail (8-hour reference period)		Valeurs limites au poste de travail (15-minute reference period)		Notes
		ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³	
Xylène Isomères mélangés	1330-20-7	50	221	100	442	Sk, IOELV
Ethylbenzène	100-41-4	100	442	200	884	Sk, IOELV

Source: 2021 Code of Practice for Safety, Health and Welfare at Work (Chemical Agents) Regulation (2001 – 2021) and the Safety, Health and Welfare at Work (Carcinogens) Regulations (2001 – 2019); Health and Safety Authority

Note:

VLIEP : Valeur Limite Indicative d'exposition Professionnelle

Sk: Risque d'absorption à travers la peau. Les substances attribuées sont celles pour lesquelles l'absorption cutanée pourrait entraîner une toxicité systémique.

8.1.2 Valeur limite biologique

Royaume-Uni

SUBSTANCE	n°CAS	Valeur Indicative de Biosurveillance	Temps de prélèvement
Xylène, o-,m-,p- or Isomères mélangés	1330-20-7	650 mmol methyl hippuric acid/ mol créatinine dans l'urine	Après le quart

Note: VIdB: Valeur Indicative de Biosurveillance (Bmgv: UK HSE EH40)

8.1.3 PNECs et DNELs

Non fixé

8.2 Contrôle de l'exposition

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate. Ou Utiliser des récipients appropriés. Les niveaux de concentrations dans l'atmosphère doivent être contrôlés et en accord avec la limite d'exposition sur le lieu de travail.

Utiliser des systèmes de ventilation anti-étincelles, un équipement antidéflagrant agréé et des systèmes électriques à sécurité intrinsèque.

Des bouteilles de collyre (lotion pour les yeux) doivent être disponibles.

8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Des mesures générales d'hygiène pour la manipulation de produits chimiques sont applicables. Éviter tout contact. Ne pas respirer les vapeurs. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. stocker les vêtements de travail séparément. Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail.

Protection des yeux/du visage



porter des lunettes de protection contre les éclaboussures de liquide. Portez des lunettes de protection avec protections latérales (NE166).

Protection de la peau



Protection des mains:

Porter des gants imperméables (EN374). Changer régulièrement les gants de protection afin de prévenir les problèmes de perméation. Temps de rupture de la matière des gants : voir les informations fournies par le fabricant des gants.

Matériaux appropriés:

Caoutchouc fluoré - FKM (Épaisseur minimale: 0.4 mm; Temps de pénétration: ≥ 8heure)

M-Coat A

CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

Date d'édition: 27.09.2021
Date de la Première Édition: 09.12.2011
Version 4.0

Gants inadéquats:

Gants de cuir. Caoutchouc naturel/. Polychloroprène - CR. Caoutchouc nitrile. Caoutchouc butyle. PVC (Chlorure de polyvinyle)

Protection de corps:

Porter des vêtements de protection étanches, incluant des chaussures, une blouse de laboratoire, un tablier ou une combinaison, le cas échéant, pour éviter tout contact avec la peau.

Protection respiratoire



Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire. Le port d'un masque adapté équipé d'un filtre de type A (EN141 ou EN405) peut être approprié. Le port d'un masque adapté équipé d'un filtre de type A (EN141 ou EN405) peut être approprié.

Risques thermiques

non applicable

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

9. RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Couleur	couleur d'ambre
Odeur	De Benzène Aromatique Odeur
Point de fusion/point de congélation	Non disponible
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	137 °C
Inflammabilité	non applicable - Liquide
Limites inférieure et supérieure d'explosion	Limites d'inflammabilité (Inférieure) (%v/v): 1.0 (air) Limites d'inflammabilité (Supérieure) (%v/v): 7.0 (air)
Point éclair	26 °C [Closed cup/Coupe fermée]
Température d'auto-inflammabilité	Non déterminé
Température de décomposition	Non déterminé
pH	Non déterminé
Viscosité, cinématique	<= 20.5 mm ² /s (Supposition du worst case)
Solubilité	Insoluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	non applicable - Mélange
Pression de vapeur	>1.1 bar
Densité et densité relative	1.14 g/cm ³
Densité de vapeur relative	3.6 (air = 1)
Caractéristiques des particules	non applicable - Liquide

9.2 Autres informations

Taux d'évaporation	0.6 (BuAc=1)
Teneur en composés organiques volatiles	589 g/L

10. RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité	Stable dans les conditions normales.
10.2 Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Liquide et vapeurs inflammables. La vapeur peut être invisible, plus lourde que l'air et peut se répandre au ras du sol. Peut former un mélange explosif avec l'air, particulièrement dans un espace clos. Polymérisation exothermique violente susceptible d'être initiée par chauffage ou en présence de catalyseurs.

M-Coat A

CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

Date d'édition: 27.09.2021
Date de la Première Édition: 09.12.2011
Version 4.0

10.4	Conditions à éviter	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
10.5	Matières incompatibles	Tenir à l'écart de: Agents oxydants forts et Catalyseurs de polymérisation, tels que les composés peroxy ou azo, les acides forts, les agents alcalins et oxydants.
10.6	Produits de décomposition dangereux	Peut se décomposer dans un incendie en dégageant des fumées toxiques. Oxyde de carbone et traces de composés carbonés partiellement brûlés.

11. RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1	Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008	Toutes les données issues d'enregistrements réalisés auprès de l'ECHA pour les substances mentionnées.
	Toxicité aiguë - Ingestion	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: estimé LC50 > 2000 mg/kg p.c. /jour.
	Toxicité aiguë - Inhalation	Acute Tox. 4: Nocif par inhalation. Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: estimé LC50 15.7 mg/L.
		Xylène LC50 (inhalation) mg/l/4h: 6700 ppm (Méthode UE B.2)
		Ethylbenzène LC50 (inhalation) mg/l/4h: 4000 ppm (Méthode aiguë standard)
	Toxicité aiguë - Contact avec la peau	Acute Tox. 4: Nocif par contact cutané. Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: estimé LC50 1833.3 mg/kg p.c. /jour.
	Corrosion cutanée/irritation cutanée	Xylène Pas de données Classification harmonisée Skin Irrit. 2: Provoque une irritation cutanée.
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Xylène Résultat du test: Irritant pour la peau. (Chatterjee A <i>et al</i> , 2005) Eye Irrit. 2: Provoque une sévère irritation des yeux.
	Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Xylène Résultat du test: Irritant pour les yeux. (Hine CH <i>et al</i> , 1970)
	Mutagenicité sur les cellules germinales	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
	Cancerogénité	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
	Toxicité pour la reproduction	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	STOT SE 3: Peut irriter les voies respiratoires.
	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Xylène Résultat du test: LOAEC 580 ppm (Méthode UE B.2) STOT RE 2: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
		Xylène Résultat du test: NOAEL 150 mg/kg p.c. /jour (OECD 408)
		Ethylbenzène Résultat du test: NOAEL 75 mg/kg p.c. /jour (OECD 408)
	Danger par aspiration	Asp. Tox. 1: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
		Xylène Viscosité, cinématique (40 °C): 0.623 cST
		Ethylbenzène Viscosité, cinématique (20 °C): 0.74 cST
11.2	Informations sur les autres dangers	
11.2.1	Propriétés perturbant le système endocrinien	<i>Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.</i>
11.2.2	Autres informations	aucune/aucun

12. RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1	Toxicité	Aquatic Chronic 3; H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
-------------	-----------------	---

M-Coat A

CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

Date d'édition: 27.09.2021
Date de la Première Édition: 09.12.2011
Version 4.0

	Xylène	Aquatic Chronic 3; H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
		LC50: 2,6 mg/L (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel); 96 heures; OCDE 203) EC50: 4,36 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata; 72 heures; OCDE 201) NOEC: 0,44 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata; 72 heures; OCDE 201) Source: Dossier d'inscription auprès de l'ECHA Aucune information sur le mélange lui-même.
12.2	Persistence et dégradabilité	Xylène Facilement biodégradable (selon les critères OCDE). Résultat: 98 % (28 jours; OCDE 301F) Source: Dossier d'inscription auprès de l'ECHA Aucune information sur le mélange lui-même.
12.3	Potentiel de bioaccumulation	Xylène Une bioaccumulation ne se produit pas Coefficient de partage: n-octanol/eau: 3,12 – 3,2 Facteur de bioconcentration (FBC): > 5,5 - < 25,9 Source: Dossier d'inscription auprès de l'ECHA Aucune information sur le mélange lui-même.
12.4	Mobilité dans le sol	Xylène Une adsorption dans la phase solide du sol est probable. log Koc: 2,73 (OCDE 121) Source: Dossier d'inscription auprès de l'ECHA
12.5	Résultats des évaluations PBT et vPvB	La substance contenue dans le mélange ne remplit pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.
12.6	Propriétés perturbant le système endocrinien	<i>Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.</i>
12.7	Autres effets nocifs	Rien de connu

13. RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1	Méthodes de traitement des déchets	Ne pas jeter à l'égout sans diluer et neutraliser. Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales. Éliminer le produit et/ou son récipient comme un déchet dangereux. Les récipients de cette substance peuvent être dangereux une fois vides car ils contiennent des résidus de produit.
	Déchets classification selon Directive 2008/98/CE (Directive-cadre sur les déchets)	HP 3 Inflammable HP 4 Irritant — irritation cutanée et lésions oculaires HP 5 Toxicité spécifique pour certains organes cibles/Toxicité par aspiration HP 6 Toxicité aiguë HP 14 Écotoxique

14. RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	ADR/RID	IMDG	IATA/OACI
14.1	Numéro ONU ou Numéro d'identification	UN 1263	UN 1263
14.2	Nom d'expédition des Nations unies	ÉQUIPEMENT LIÉ À LA PEINTURE	ÉQUIPEMENT LIÉ À LA PEINTURE
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	3	3
14.4	Groupe d'emballage	III	II
14.5	Dangers pour l'environnement	Non classé	Non classé Polluant Marin.
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Voir Rubrique: 2	
14.7	Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	non applicable	
14.8	Indications diverses	aucune/aucun.	

M-Coat A

CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

Date d'édition: 27.09.2021
Date de la Première Édition: 09.12.2011
Version 4.0

15. RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1 Règlements de l'UE

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du 3 règlement REACH n°:

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Directive SEVESO III] P5c

Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles
Notice explicative sur la limite d'occupation

Valeur de COV: < 70 %

Selon la directive 94/33/CE, les adolescents ne doivent manier ce produit que dans la mesure où des précautions sont prises pour éviter les effets nocifs des matières dangereuses.

Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Observer la directive 98/24/CE pour la protection de la santé et de la sécurité des salariés en présence d'un risque présenté par des substances chimiques au poste de travail.

À observer:

15.1.2 Directives nationales Allemagne

Classe risque aquatique (WGK)

Présente un danger pour l'eau. (WGK 2)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de ce mélange.

16. RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Rubrique contenant des révisions ou mises à jour: Une nouvelle version a été publiée, toutes les sections ont été mises à jour pour tenir compte des nouvelles informations. Lisez attentivement la fiche de données de sécurité.

References:

Fiche de données de sécurité pré-existante (FDS). Classification(s) harmonisée(s) pour Xylène (n°CAS 1330-20-7) et Éthylbenzène (n°CAS 100-41-4). Enregistrement(s) ECHA pré-existant Xylène (n°CAS 1330-20-7) et Éthylbenzène (n°CAS 100-41-4).

Références bibliographiques:

- Chatterjee A, Babu R, Abaghotu E and Singh M, 2005, The effect of occlusive and unocclusive exposure to Xylene and benzene on skin irritation and molecular responses in hairless rats, Arch Toxicol 79: 294-301.
- Hine CH, Zuidema HH, 1970, The toxicological properties of hydrocarbon solvents, Industrial Medicine 39, 215-200.

Classification UE: Cette fiche de sécurité a été préparée conformément au règlement CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

Classification de la substance ou du mélange Selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)	Procédure de classification
Flam. Liq. 3; H226	Point éclair [Closed cup/Coupe fermée] Résultat du test/ Point/Intervalle d'ébullition (°C)
Acute Tox. 4; H312	Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange
Acute Tox. 4; H332	Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange
Skin Irrit. 2; H315	Calcul du seuil
Eye Irrit. 2; H319	Calcul du seuil
STOT SE 3; H335	Calcul du seuil
STOT RE 2; H373	Calcul du seuil
Asp. Tox. 1; H304	Supposition du worst case / Jugement d'expert
Aquatic Chronic 3; H412	Calcul récapitulatif

LÉGENDE

ADR Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

M-Coat A

CONFORMÉMENT AUX RÈGLEMENTS CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) et 2020/878

Date d'édition: 27.09.2021
Date de la Première Édition: 09.12.2011
Version 4.0

ATE	Estimation de la toxicité aiguë
CLP	Règlement (CE) n° 1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges
ECHA	Agence européenne des produits chimiques
EC	Communauté Européenne
EU	Union européenne
HSE	directeur de la santé et de la sécurité
IATA	Association du transport aérien international
ICAO	Organisation de l'aviation civile internationale
IMDG	Code maritime international des produits dangereux
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
OECD	Organisation de coopération et de développement économiques
GB	Grande-Bretagne
EN	Norme européenne
LTEL	Valeurs limites d'exposition à long terme
LC50	Concentration létale; 50 %
EC50	Concentration avec effet; 50 %
REACH	Enregistrement, Évaluation, Autorisation et Restriction des produits chimiques
STEL	Valeur limite d'exposition à court terme
DNEL	Niveau dérivé sans effet (DNEL)
PNEC	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
PBT	PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique
vPvB	vPvT: très Persistant et très Toxique
NOAEC	Concentration minimale avec effet observé
NOEC	Concentration Sans Effet Observé
NOAEL	Concentration Maximale Sans Effet Nocif Observé
UK	Royaume-Uni
UN	Nations Unies
VOC	Composé organique volatil

Classification des dangers / Code de classification:

Flam. Liq. 2; Liquide inflammable Catégorie 2
Flam. Liq. 3; Liquide inflammable Catégorie 3
Asp. Tox. 1; Toxicité par aspiration Catégorie 1

Acute Tox. 4; Toxicité aiguë Catégorie 4
Skin Irrit. 2; Peau Effet irritant Catégorie 2
Eye Irrit. 2; œil Effet irritant Catégorie 2
Acute Tox. 4; Toxicité aiguë Catégorie 4
STOT SE 3; Toxicité spécifique pour certains organes cibles —
Exposition unique STOT un. Catégorie 3
STOT RE 2; Toxicité spécifique pour certains organes cibles —
Exposition répétée STOT rép. Catégorie 2
Aquatic Chronic 3; Écotoxicité aquatiques et terrestres Exposition
chronique Catégorie 3

Mention(s) de Danger

H225: Liquide et vapeurs très inflammables.
H226: Liquide et vapeurs inflammables.
H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les
voies respiratoires.
H312: Nocif par contact cutané.
H315: Provoque une irritation cutanée.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
H332: Nocif par inhalation.
H335: Peut irriter les voies respiratoires.

H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite
d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets
néfastes à long terme.

Conseils de formation : Il est recommandé de prendre en considération les procédures d'utilisation, ainsi que l'exposition potentielle des utilisateurs, afin de déterminer si un haut niveau de protection est nécessaire.

Dégagements de responsabilité

Les informations contenues dans ce document ou fournies à des utilisateurs par d'autres moyens sont considérées comme exactes et sont données en toute bonne foi. Il est de la responsabilité des utilisateurs de s'assurer de l'adéquation du produit à leur propre application particulière. VISHAY MEASUREMENTS GROUP GMBH ne donne aucune garantie quant à l'aptitude du produit à un usage particulier et toute garantie ou condition implicite (légale ou autre) est exclue, sauf dans la mesure où l'exclusion est empêchée par la loi. VISHAY MEASUREMENTS GROUP GMBH n'accepte aucune responsabilité pour perte ou dommages (autre que celui résultant de la mort ou des blessures corporelles causées par un produit défectueux, si elle est avérée), résultant du recours à cette information. Liberté sous brevets, droits d'auteur, dessins et modèles ne peuvent pas être pris en charge.



Disclaimer

ALL PRODUCTS, PRODUCT SPECIFICATIONS AND DATA ARE SUBJECT TO CHANGE WITHOUT NOTICE.

Vishay Precision Group, Inc., its affiliates, agents, and employees, and all persons acting on its or their behalf (collectively, "VPG"), disclaim any and all liability for any errors, inaccuracies or incompleteness contained herein or in any other disclosure relating to any product.

The product specifications do not expand or otherwise modify VPG's terms and conditions of purchase, including but not limited to, the warranty expressed therein.

VPG makes no warranty, representation or guarantee other than as set forth in the terms and conditions of purchase. **To the maximum extent permitted by applicable law, VPG disclaims (i) any and all liability arising out of the application or use of any product, (ii) any and all liability, including without limitation special, consequential or incidental damages, and (iii) any and all implied warranties, including warranties of fitness for particular purpose, non-infringement and merchantability.**

Information provided in datasheets and/or specifications may vary from actual results in different applications and performance may vary over time. Statements regarding the suitability of products for certain types of applications are based on VPG's knowledge of typical requirements that are often placed on VPG products. It is the customer's responsibility to validate that a particular product with the properties described in the product specification is suitable for use in a particular application. You should ensure you have the current version of the relevant information by contacting VPG prior to performing installation or use of the product, such as on our website at vpgsensors.com.

No license, express, implied, or otherwise, to any intellectual property rights is granted by this document, or by any conduct of VPG.

The products shown herein are not designed for use in life-saving or life-sustaining applications unless otherwise expressly indicated. Customers using or selling VPG products not expressly indicated for use in such applications do so entirely at their own risk and agree to fully indemnify VPG for any damages arising or resulting from such use or sale. Please contact authorized VPG personnel to obtain written terms and conditions regarding products designed for such applications.

Product names and markings noted herein may be trademarks of their respective owners.

Copyright Vishay Precision Group, Inc., 2014. All rights reserved.